

[Traduction]

LA SOUVERAINETÉ NATIONALE

LA COMPÉTENCE EN CE QUI CONCERNE LE FOND DE L'OCÉAN ARCTIQUE

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, il est grand temps que le gouvernement canadien énonce clairement ses prétentions de souveraineté sur le fond de l'océan Arctique.

Prétend-il exercer un droit exclusif sur tous les fonds marins s'étendant entre le Canada sur toute sa longueur et le pôle nord, ou se contente-t-il de moins?

Lors du débat de la loi sur les ressources pétrolières et gazières du Canada, le gouvernement a été délibérément vague à ce sujet. Toutefois, des cartes publiées par le gouvernement donnent à penser que celui-ci est disposé à s'accommoder des revendications américaines sur les ressources sous-marines de ce qui a toujours été considéré comme étant des eaux territoriales canadiennes. Et voici que les médias semblent mettre en doute la compétence canadienne sur la crête Alpha, dans l'océan Arctique.

Le gouvernement canadien a été trop longtemps vague à propos de cette importante question, et doit s'affirmer avant que les États-Unis et l'URSS ne s'approprient nos ressources arctiques.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

LA RENCONTRE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, la deuxième rencontre annuelle des ministres de la condition féminine au niveau fédéral, dans les provinces et les territoires a débuté ce matin, et on en attend beaucoup. Je félicite le ministre fédéral d'avoir convoqué cette importante conférence. Nous espérons sincèrement que les délibérations de cette année donneront des résultats concrets.

La condition des femmes s'est considérablement dégradée depuis un an. Les perspectives d'emploi sont très sombres. On nous a assez bercés de belles paroles. Les gouvernements doivent maintenant passer à l'action en engageant les fonds nécessaires.

Ce matin, le gouvernement fédéral n'a malheureusement pas pu faire le rapport de la mise en application des programmes de promotion sociale, dont les provinces pourraient s'inspirer. Les représentants provinciaux ont demandé au fédéral d'affecter davantage de fonds à la formation et au perfectionnement professionnel, tout particulièrement dans les domaines de la technologie de pointe et des emplois non traditionnels. Il faut aussi que, de toute urgence, les gouvernements se concertent pour apporter une solution notamment aux problèmes de l'insuffisance de la rémunération, et de la protection des femmes travaillant à temps partiel et de la pénurie de services de garderie à prix raisonnables.

Bien que les provinces soient plus conscientes des inégalités, elles ont encore bien du chemin à faire avant que des ministères chargés de la condition féminine forts et autonomes soient établis. Je regrette que la Colombie-Britannique n'ait pas délégué un ministre ou un sous-ministre à cette importante rencontre. Plusieurs provinces, notamment le Québec, Terre-Neuve et le Manitoba, ont fait part de programmes dynamiques,

Article 21 du Règlement

exemples à suivre pour les autres provinces. Toutefois, comme l'a dit le ministre du Québec, la route vers l'autonomie et l'égalité des femmes est longue. Nous nous y sommes au moins engagés.

Mme le Président: A l'ordre!

* * *

LES MÉDICAMENTS

LE COÛT DES BREVETS POUR DE NOUVEAUX PRODUITS

M. Hal Herbert (Vaudreuil): La fin de semaine passée, madame le Président, un député du Nouveau parti démocratique a déclaré que le consommateur ferait les frais de la protection des brevets des nouveaux remèdes. Il avait raison, c'est toujours le consommateur qui paye. Il a oublié de dire que toute majoration de prix ne s'appliquerait qu'aux nouveaux remèdes mis au point par des chercheurs canadiens. Il a également oublié de dire que les sociétés de produits non brevetés—elles ont pratiquement volé leur permis de fabrication, le droit qu'elles paient n'étant qu'un minable 4 p. 100—ont exporté à l'extérieur du Canada la presque totalité de leurs profits mal acquis.

L'obtention obligatoire de permis, qui n'est plus exigée par d'autres pays industrialisés, a coûté au Canada plus de 1.2 milliard en investissements, sans parler de milliers d'emplois. Le consommateur a payé moins cher un calmant bien connu, mais les 2c. qu'il a économisés ont fait perdre leur emploi à des milliers de consommateurs. Voilà ce que cela a vraiment coûté.

* * *

LES FINANCES

LES EMPRUNTS DU GOUVERNEMENT—ON DEMANDE LA RÉDUCTION DES PLANS DE DÉPENSES

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, la dernière hausse du taux d'intérêt de la Banque du Canada qui atteint maintenant 9.5 p. 100, la deuxième augmentation sensible en l'espace de deux semaines, indique que les besoins du gouvernement pour financer son déficit influent sur les besoins des entreprises et commencent déjà à faire monter les taux d'intérêt.

Le gouvernement doit entreprendre immédiatement de modifier son programme fiscal, de réduire ses projets d'emprunt et d'indiquer clairement aux marchés financiers qu'il va surseoir aux emprunts prévus dans le budget et surtout qu'il va réexaminer son déficit et ses plans de dépenses. A moins que le gouvernement ne modifie immédiatement ses projets d'emprunt, il est fort probable que les taux d'intérêt vont se mettre à remonter rapidement et que tout espoir de reprise va s'évanouir.

Le gouvernement doit agir très rapidement avant que la montée des taux d'intérêt ne prenne une certaine ampleur. Le gouvernement pourrait réduire facilement ses dépenses de 5 p. 100. Ce faisant, il réduirait ses emprunts de 5 milliards, relâchant ainsi sensiblement les pressions qu'ils vont exercer sur les marchés financiers. En outre, ce serait une façon d'indiquer que le gouvernement a décidé de se montrer très prudent dans la gestion de sa dette. Nous ne pouvons nous permettre une nouvelle flambée des taux d'intérêt.

M. Rossi: Ce sont vos propres données.